Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 8 Moharem 1445
26 Juillet 2023

N° 86

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1824**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1831**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1835**
Homologation de résolutions **1835**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1836**
Avis aux créanciers..... **1842**
Convocations
Sociétés anonymes **1845**
Autres sociétés **1847**
Divers
Avis au public..... **1848**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice légale

ARAB TUNISIAN LEASE

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars

divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Identifiant Unique : 0492439N

Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

Notice légale mise à la disposition du public à l'occasion de l'émission de l'emprunt obligataire « ATL 2023-2 »

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Arab Tunisian Lease

Siège social : Ennour Building - Centre Urbain Nord - 1082 Mahragène

Téléphone : (70) 135 000

Fax : (71) 767 300

Adresse électronique : atl.lease@atl.com.tn

Site web : www.atl.com.tn

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finances n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 relatives au leasing.

1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 04/12/1993

Durée de vie : 99 ans

1.4. Objet social

La société a pour objet principal de réaliser des opérations de leasing (crédit -bail) d'équipements, de matériel ou de biens immobiliers achetés ou réalisés en vue de leurs location par celle-ci tout en demeurant propriétaire.

Ces équipements, matériels et/ou biens immobiliers doivent être destinés à être utilisés dans les activités professionnelles, commerciales, industrielles, agricoles, de pêche ou de services.

Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5. Identifiant unique : 0492439N

1.6. Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre de chaque année

1.7. Nationalité : Tunisienne

1.8. Capital social : Le capital social de l'ATL s'élève à 32 500 000 dinars, divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar entièrement libérées.

1.9. Régime fiscal : Droit commun et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 portant dispositions fiscales relatives au leasing. La loi n° 2000-98 du 25/12/2000 portant la loi de finances pour l'année 2001 notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi 2007-70 du 27/12/2007 portant loi de finances pour l'année 2008 notifiant le suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier janvier 2008.

1.10. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège de la société : La société est sise à Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 - Mahrajène

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT et la Tunisie Clearing

M. Faker MTIMET, Directeur du Contrôle de Gestion

Adresse électronique : mtimet_f@atl.com.tn

Tél : 70 135 088 Fax : 71 767 300

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1. Membres des organes d'Administration :

Membres*	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Ferid ABBES	Président	Lui même	2021 - 2023	Tunis
Arab Tunisian Bank	Membre	M. Riadh HAJJEJ	2021 - 2023	Tunis
Mme. Maha Najjar TAJINA	Membre mandaté par l'ATB	Elle même	2021 - 2023	Tunis
ASIRAK SA	Membre	M. Ridha ZERZERI	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Sadok DRISS	Membre	Lui même	2021 - 2023	Tunis
ATI SICAF	Membre	M. Lassad JAZIRI	2021 - 2023	Tunis
Société ENNAKL	Membre	M. Kais MARRAKCHI	2021 - 2023	Tunis
Banque Nationale Agricole	Membre	M. Ahmed BEN MOULEHOM	2021 - 2023	Tunis
Mme. Arbia ALAYA	Membre mandaté par la BNA	Elle même	2021 - 2023	Tunis
Mme Golsem KSONTINI JAZIRI	Membre indépendant	Elle même	2021 - 2023	Tunis
M. Mohamed Hédi DRIDI	Membre indépendant	Lui même	2021 - 2023	Tunis
M. Ammar TLILI	Représentant des actionnaires minoritaires	Lui même	2021 - 2023	Tunis

*Nommés par l'AGO du 08/04/2021

L'AGO du 08/04/2021 a décidé d'approuver la nomination de Mme Raja DARGHOUTH en qualité de conseillère auprès du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la société

Membre	Qualité	Mandat	Adresse
M. Zouheir TAMBOURA	Directeur Général*	Depuis 2020	Tunis
M. Chedly ZAOUN	Directeur Général Adjoint**	Depuis 2020	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général

**Nommé par le Conseil d'Administration du 29/06/2020 en qualité de Directeur Général Adjoint

Il est à signaler que :

- M. Zouheir TAMBOURA est désigné en tant que président, Mme Maha NAJJAR TAJINA, M. Ammar TLILI, Mme Arbia ALAYA et M. Mohamed Sadok DRISS sont désignés en tant que membres du Comité de développement et de financement stratégique ;

- Mme Golsem KSONTINI JAZIRI est désignée en tant que présidente, M. Ahmed BEN MOULEHOM et M.Riadh HAJJEJ sont désignés en tant que membres du Comité permanent d'audit interne ;

- M. Mohamed Hédi DRIDI est désigné en tant que président, M. Kais MARRAKCHI, M. Lassad JAZIRI, Mme. Arbia ALAYA et Mme. Raja DARGHOUTH sont désignés en tant que membres du Comité des risques ;

- M. Férid ABBES est désigné en tant que président, M. Ridha ZERZERI, M. Lassad JAZIRI et M. Ahmed BEN MOULEHOM sont désignés en tant que membres du Comité de nomination et rémunération.

Les autres membres des organes d'administration et de direction n'ont pas de fonction dans la société.

2.3. Contrôle

Nom	Représenté par	Adresse	Mandat
FMBZ KPMG Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI	Immeuble KPMG Les jardins du lac - LAC II Tél : 71 194 344 Fax : 71 194 320	2021 - 2023*
Cabinet CMC – DFK International Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	M. Cherif BEN ZINA	2, Rue 7299 El Menzah 9A El Manar II - 1013 Tunis Tél : 71 880 933 Fax : 71 872 115	2021 - 2023*

*Désigné par l'AGO du 08/04/2021 pour un mandat de 3 ans expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023

3. <u>Renseignements relatifs à l'émission</u>

3.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Arab Tunisian Lease réunie le 29/03/2023 a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2023, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 22/05/2023 a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD et a délégué à la Direction Générale le pouvoir pour en fixer les conditions et les modalités d'émission.

A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du 05/07/2023 d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 40MD susceptible d'être porté à 60MD selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	10,7%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	7 ans avec 2 ans de grâce	10,9%	Constant par 1/5 à partir de la 3ème année

3.2. Montant

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 40MD susceptible d'être porté à 60MD divisé en 400 000 obligations susceptibles d'être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2023-2** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

3.3. Produit brut et produit net de l'emprunt :

Le produit brut de l'emprunt obligataire «ATL 2023-2» est de 40 000 000 dinars susceptible d'être porté à 60 000 000 dinars. Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 355 000 dinars, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 35 000 dinars, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 15 500 dinars[1] hors taxes, les frais de Tunisie Clearing sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 37 996 dinars[2] hors taxes et les frais divers 2 000 dinars, soit un total de frais approximatif de 445 496 dinars et un produit net de l'emprunt de 39 554 504 dinars.

[1] L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération interviendront au 3ème trimestre 2023

[2] Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 50% à la catégorie A et 50% à la catégorie B

3.4. Période de souscription et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **03/08/2023** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **16/10/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (60 000 000D) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 40 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/10/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **02/11/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.5. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 03/08/2023 auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants (AFC), Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du Lac II - Les berges du lac 1053 Tunis.

3.6. But de l'émission :

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 348MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 70MD par des emprunts obligataires, 30MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

3.7. Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2023-2»

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des titres : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

Législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agrée mandaté (BNA Capitaux - Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2023** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,7% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 7 ans avec 2 ans de grâce

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,9% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Intérêts : Les intérêts seront payés à terme échu le **16 Octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **16/10/2028** pour la catégorie A et **16/10/2030** pour la catégorie B.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2028** pour la catégorie A et le **16/10/2030** pour la catégorie B.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2024** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2024** pour la catégorie A et le **16/10/2026** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,7%** l'an pour la catégorie A et de **10,9%** pour la catégorie B.

Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt

- Durée totale

Les obligations de la catégorie A sont émises pour une période totale de **5 ans** et les obligations de la catégorie B sont émises pour une période totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

- Durée de vie moyenne

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations de la catégorie **A** et de **5 ans** pour les obligations de la catégorie **B**.

- Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,640** années et elle est de **4,044** années pour les obligations de la catégorie **B**.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du **18 Octobre 2022** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable

- Note nationale à court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation : **https://www.fitchratings.com/entity/arab-tunisian-lease-80361151#ratings**

L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du **06/07/2023**, la note provisoire à long terme « **BBB+ (EXP) (tun) »** à l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**» objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note **«BBB+ (EXP) (tun)»** indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD - les Berges du Lac - 1053 - Tunis et de l'Arab Financial Consultants - AFC, Intermédiaire en Bourse, sis Building El Karama Bloc A - Les jardins du Lac II - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**ATL 2023-2**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera, la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse BNA CAPITAUX de demander l'admission de l'emprunt «**ATL 2023-2**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2023-2**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération objet de la présente notice légale, du document de référence «ATL 2023», des indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité respectivement après le 20/07/2023 et le 20/10/2023 et des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2023 pour tout placement sollicité après le 31/08/2023.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL, Ennour Building - Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse - Complexe «le Banquier», Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac - 1053 - Tunis ; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A Les jardins du lac II – Les berges du lac - 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn et de l'ATL www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs aux 2ème et 3ème trimestres 2023 et les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2023 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF, respectivement, au plus tard le 20/07/2023, le 20/10/2023 et le 31/08/2023.

2023R01854SANB2

Réduction du capital social et notice d'information pour une augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 309, 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

SOCIETE COMMERCIALE IMPORT EXPORT DU CAP BON ELKARAMA

Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Au capital social de 0 DT

Siège social : 65, Avenue Bir Challouf, 8000 - Nabeul - Tunisie

Identifiant unique : 0004900X

Matricule fiscal : 0004900 X/P/M/000

Réduction du capital social : Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 mai 2023, enregistré à la recette des finances de Nabeul le 23 juin 2023 (enregistrement numéro 23703493, quittance numéro M63446), dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 27 juin 2023 sous le numéro 2023131594, il a été décidé, conformément au jugement définitif numéro 32/2019 en date du 18 janvier 2021 (émanent du tribunal de première instance de Nabeul), tel que confirmé par l'attestation de non-appel délivré par la cour d'appel de Nabeul numéro 1001 en date du 24 juin 2022, de réduire le capital social de la Société à néant, par voie de réduction de 41.459 actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune. L'article 6 des statuts de la Société a été modifié en conséquence.

Conformément à la décision judiciaire ci-dessous mentionnée, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne sont pas applicables. Etant précisé que cette réduction de capital aura pour objectif le rétablissement de l'équilibre entre le capital et l'actif de la Société à la suite des pertes, et ce conformément au plan définitif pour l'assainissement de la situation financière de la Société.

Montant de l'augmentation du capital social : 1.000.000 DT, composé de 475.000 DT en numéraire et de 525.000 DT par conversion de créances certaines, liquides, échues et exigibles.

Objet social : Commerce de gros.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'Assemblée Générale

Extraordinaire en date du 9 mai 2023 a été déposé au registre national des entreprises le 14 juillet 2023 sous le numéro AC511032023.

Nombre d'actions à souscrire : 200.000 actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement lors de la souscription, composé de 95.000 actions par souscription en numéraire et de 105.000 actions par souscription par conversion de créances.

Valeur nominale des actions à émettre : 5 DT chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux Assemblées Générales des Actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pourcent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription en numéraire, seront versés au crédit du compte indisponible intitulé "Augmentation de capital" ouvert dans les livres de la banque BANQUE TUNISO-LYBIENNE (BTL), agence Mrezgua, Nabeul, sous le numéro 26013000890181258774.

Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publication de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne, sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et la réunion s'est tenue au siège social de la Société sis au 65, Avenue Bir Challouf, 8000, Nabeul - Tunisie.

2023R01857SANB2

CLINIQUE INTERNATIONALE DE CARTHAGE - SA

Société anonyme

Capital social : 1.820.000 Dinars

Siège social : 10 Bis, Avenue Mohamed V - 1000 Tunis

Identifiant Unique : 0792865Y

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6/7/2023 enregistré à la Recette des finances Rue Ghandi le 7/7/2023 sous le Qn°58374 En°23803199

Les actionnaires ont décidé de réduire le capital social par la réduction de la valeur nominale des actions de 100 dinars à 52 dinars, pour ramener le capital de 3.500.000 dinars à 1.820.000 dinars.

Les actionnaires ont approuvé les statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 12/7/2023 sous identifiant unique n°0792865Y et dossier n°2023135425.

2023401869SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination de gérant

Société établissements Sdiri

Capital social : 1 218.000 DT

54 avenue Habib Bourguiba Tunis

MF : 1260551G

IF : 1260551G

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20-10-2022, enregistré à la recette rue Ghandi, le 25-10-2022, sous le n°22804603, quittance n°94755, M. Chahir Abidi, est nommé gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Un exemplaire du PV susmentionné, est déposé au RNE - Tunis, selon le reçu daté du 26-10-2022 - dossier 145, annonce 2022165230.

2023T00711SRLB2

Société «BETATEX»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 100 000 Dinars Tunisiens

Siège social : 61 Rue Fadhel Ben Korba 8070 Nabeul

MF : 040243Q/A/M/000

RC : B145301998

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 10 Juillet 2023 enregistré à la recette des finances Korba, sous le n°23701452 quittance n°M044908 du 13/7/2023, et déposé au registre national des entreprises le 20/7/2023 sous le n°2023137400, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2022 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

- Approbation des états financiers au titre de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions rentrant dans le cadre du rapport spécial du commissaire aux comptes;

- Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

- Désignation de Mr. Chokri KHANFIR en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

- Quitus à la gérance pour sa gestion au titre des exercices 2022.

2023X00948SRLB2

TUNELEC

Société à Responsabilité limitée - Non Résidente

Capital social : 154.880 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Menzel Jemil - Bizerte

Identifiant Unique : 0791390D

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 3/7/2023 (enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 7/7/2023 sous le Qn°6200 En°23803091)

M.Mohamed Thabet a démissionné de son mandat de gérant avec date d'effet le 7/7/2023 M.Mohamed Thabet a décidé de céder la totalité de ses parts sociales au profit de la société SYNOV SAS.

Les associés ont décidé de nommer en qualité de gérants pour une durée indéterminée M.Al Assad Ben Salem et M.Noreddine Mazari.

Les associés ont adopté les statuts mis à jour.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 12/7/2023 sous identifiant unique n°0791390D et dossier n°2023135434.

2023401870SRLB2

Dissolution de la Société TELCO PROGRESS

SARL au capital de 2.000 dt

IU/MF : 0990950Y

Siège social : Cabinet Karim BOUASSIDA - Centre Urbain Nord

Immeuble ICC Appt E3B03 - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8/6/2023 enregistré à la recette des finances Charguia en date du 19/6/2023 sous le numéro 23504711 quittance n°M073703, déposé au RNE en date du 17/7/2023 sous numéro 2023136499 les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution de la société, ils ont nommé monsieur Khaled KTATA en tant que liquidateur, et l'ont chargé de l'exécution de tous les travaux de liquidation.

2023401873SRLB2

Dissolution

Société Univers Médical "UVM"

Sarl au capital 17.000,000 dinars

Siège social : rue de la faculté, résidence la Reine Didon, Ennasr II, 2080 Ariana

MF : 1188589L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19/5/2023 enregistré à la recette des finances El Menzah 6 le 25/05/2023, sous n°23503984, quittance n°71170 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 5/6/2023 sous n°2023124437, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 19/5/2023, et la nomination de M. Mohamed Jamel Amira liquidateur ayant élu domicile à la rue de la faculté, résidence la Reine Didon, App n°4, Ennasr 2080 Ariana.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2023401881SRLB2

Dissolution

Société Lazer Pro

Sarl au capital 12.000,000 dinars

Siège social : 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère

MF : 1188589L

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22/5/2023 enregistré à la recette des finances rue d'Autruche le 25/5/2023, sous n°23502634, quittance n°43410 un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 02/6/2023 sous n°2023123827, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à partir du 22/5/2023, et la nomination de M. Salah Khelifi liquidateur ayant élu domicile au 23, Avenue des Etats-Unis d'Amérique 1002 Tunis - Belvédère.

Tout créancier doit présenter ses titres de créances justifiés dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis.

Toute opposition formulée en dehors du délai ci-dessus indiqué ne sera pas retenue.

2023401882SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 14/6/2023 enregistré à la recette des finances de La Goulette en date de 6/7/2023 n°78361 et n° d'enregistrement 23205020. Mme Mariem Ben Samir Cherif a donné une procuration à son père Samir Cherif (procuration du 6/4/2023 enregistré à la Goulette reçu 44738 et n° d'enregistrement 23802570, a vendu à la Sté MAXI FINANCES ET SERVICES une SARL son gérant Mr Moez Jemaa, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Khaled Ibn Walid l'Aouina, pour l'usage de tout commerce, avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signalée à l'adresse désignée de Maître Noura Rezgui sis 01 rue Venzouilla bureau n°5 Tunis 1002, dans les 20 jours de la date de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk du 13/7/2023.

2023R01835FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte s.s.p enregistré à Zaghouan le 26/6/2023 quittance n°47004 N° d'enregistrement 23202024, Madame Kaouther bent Ahmed Ben Mohamed Mattar CIN 00917867 a vendu à Oumeima bent Hassen ben Ali Boubaker CIN 10816775 demeurant Zriba Zaghouan le fonds de commerce exploité en commerce de viande et dérivés en détail exploité au local situé à Mograne Zaghouan.

Les oppositions devront être faites dans les 20 jours qui suivent la parution du présent avis au J.O.R.T entre les mains de l'acheteur Oumeima Boubaker demeurant au local situé à Mograne Zaghouan.

Le présent avis est paru au quotidien Echourouk du 7/7/2023.

2023R01838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat sous seing privé en date du 26/4/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 26/5/2023 Quittance n°M056806 enregistrement n°23201565. Abdessalem Ben Mosbah Charrad a vendu le fonds de commerce de boulangerie et superette sis à Chkirbene, Zarzis à la société boulangeries Lounissi. Les oppositions auront lieu chez le rédacteur de contrat Maître Mourad Ouiriemmi, avocat à la cour de cassation, à son bureau sis au 23 avenue Habib Bourguiba Zarzis durant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

Un avis de cette vente a été publié aux journaux Essabah et Le temps le 8/6/2023.

M.F : G/917213

2023R01840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé établi par Maître Saoudi Lotfi, enregistré à la recette des finances de Tabarka) le 14/6/2023, quittance n°M026340 Monsieur Kaiis Ben Nouredinne Ben Cherif Somrani CIN 07870630 a vendu à Madame Radia Ben Hassan Ben Mouhamed Ouchii CIN 02528473 la totalité du fonds de commerce n°A14191262015 immatriculé auprès du registre national des entreprises, activité Café première catégorie nommé Café el Bacha» sis au 39 Résidence Tabarka Centre Tabarka Jendouba.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Madame Radia Ben Hassan Ben Mouhamed Ouchii à son adresse sise au 39 Résidence Tabarka Centre Tabarka Jendouba, dans les délais légaux n'excédant pas 20 jours à partir de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Une copie de cette annonce est publiée au journal le quotidien le 23/6/2023.

2023R01844FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/6/2023 et du 6/7/2023 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 6/7/2023 quittance n°M069012.

Mme Negia Bent Mousbah Labiath épouse Kheireddine El oudi titulaire de CIN n°05707821, a vendu la totalité d'un fonds de commerce consistant en un magasin de mercerie sis à la rue Abou Kacem Chebbi Zarzis avec ses éléments corporels et incorporels à Mme Mabrouka Bent Salem Souei titulaire de la CIN n°08607856 demeurant à Zarzis.

Les oppositions se font entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat Maître Kamel Magouri Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis. Cette annonce est publiée au journal le Quotidien du 13/7/2023.

2023R01845FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 25/5/2023 et 6/6/2023 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Medina Quittance n°M046726 enregistrement n°23203189, madame Yosra Bent Slaheddine Karkni épouse Soufiene Sola a cédé à monsieur Maher Bensghaeir Aribi, la totalité du fonds de commerce situé au rez-de-chaussée n°20 triangle Youssef Rouissi Ben Arous sous le seul identifiant n° 1588545Z comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans le dit contrat pour l'exploiter comme jardin d'enfants.

Les oppositions seront faites entre les mains de monsieur Maher Ben Sghaeir Aribi sis au n°117 rue 10063 Kabaria Tunis et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans les deux journaux «le Quotidien» et «Achourouk» du 14/7/2023.

2023R01847FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 11-02-2020 et enregistré à la recette des finances de Gabès le 11-02-2020 sous le n° de reçu 36584 et sous le n° d'enregistrement 23204690, Monsieur Ziyad bin Muhammad bin Hassan Al-Qasimi son frère, M. Sami, poursuit son droit Ben Mohamed Ben Hassan Al-Qasimi, nationalité tunisienne, sa profession est un employé, né le 3-5-1984 à Buhaira Beni Khaddash, titulaire de la CIN n°08623148, demeurant à Mareth Gabès, selon procuration générale déléguée du 20/6/2019, a vendu à Monsieur Saber Bin Mohammed Bin Mohammed Al-Lamloumi, nationalité tunisienne, propriétaire d'un magasin d'alimentation générale, né le 24/5/1985, titulaire de la CIN n°09114061, domicilié à la Médina quartier de Gabès, la totalité du fonds de commerce destinés à vendre le denrées alimentaires générales, etc … avec tous ses éléments corporels et incorporels de prix total a été fixé à dix mille dinars (10 000 000 dinars).

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT auprès de Monsieur Saber Bin Mohammed Bin Mohammed Al-Lamloumi, à l'adresse du magasin situé sur la rue Salah Al-Din Al-Ayoubi Street, Al-Madina District, Gabès.

Un extrait de cet acte de vente a été publiée au journal "le Quotidien" en date du 7/7/2023.

2023R01849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente enregistré à la recette des finances rue boulbaba Mrabet Gabès le 10/7/2023 sous le n°23205812 Mr Lassad Bouabidi a vendu à Mr Tarek Mouhamadi la totalité du fonds de commerce d'un Café sis à l'avenue Salaheddine Ayoubi Gabès. Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce à l'adresse ci-dessus indiquée du vendeur dans les 20 jours à partir de la parution de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le quotidien du 12/7/2023.

2023R01851FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances rue Habib Thameur, Nabeul le 5/7/2023 / 04/2023 quittance n°M066666, enregistrement n°23203635, Madame Fathia Bent Abdelkader Kadri, a vendu à Monsieur Ahmed Ben Mohamed Salah Ayari. l'ensemble du fonds de commerce consistant à une Cafétéria sis à Rue Dali Jezi, n°28, Route d'Hammamet - Nabeul, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes oppositions sera faite entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Wafa Gannouchi, Avocate, dont le cabinet est situé au 40, avenue du Koweït- Hammamet, au plus tard 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal "Essahafa" le 12/7/2023.

2023R01856FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce édité par maître Chahrazed Ben Younes enregistré à la recette des finances El Menzah 6 en date du 30/6/2023 sous le n°23204993 quittance n°85295.

La société El Fawz d'animation et de formation «winni» identifiant unique 04848740 Q vend le fonds de commerce situé au n°6 impasse Sarajevo Ennasr 1 Ariana exploité en tant que garderie scolaire, animation et formation à madame Eya Ben Hmiden CIN 14518317.

Les oppositions doivent être acceptées à l'adresse de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien du 21 juillet 2023.

2023R01858FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP, rédigé en date du 6/7/2023 par l'avocat Me Mohamed Mkhinini, ayant son étude à l'Av. Mohamed Maarouf Sousse, enregistré à la RF Rue Victor Hugo en date du 6/7/2023 sous le n°2323288 Reçu M043109 Mr Elyes Ben Mohamed Megdich, titulaire de la CIN n°08425647 et IU n°1696572F, demeurant à la Rue Béja Sousse a vendu à Mr Rayen Ben Riadh Golli, titulaire de la CIN n°12834951, le fonds de commerce consistant en un

café dénommé «Café El Hana» actuellement dénommé «Fidelo» situé à la Rue Mongi Slim Sousse. Cette annonce a été publiée en date du 14/7/2023 aux journaux Le Quotidien et Echourouk.

2023S00877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte de vente enregistré à la recette des finances sidi Bouzid le 6 juillet 2023 sous le n°23207083 quittance n°M066860, Mr Mongi Omri CIN 05964491 résident à makarem Sidi Bouzid a vendu à Mr Adel Badri résident à la rue Mouhamed Ali Sidi Bouzid la totalité du fonds de commerce ayant pour objet la vente des produits alimentaires en détail sis à la rue Mouhamed Ali Sidi Bouzid.

Toute opposition doit être déposée chez l'acheteur à son adresse dans un délai de 20 jours de la date de publication de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publie au journal Echourouk le 19/7/2023.

2023X00945FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 26/6/2023 enregistré le 6/7/2023 sous le n°23200760 (reçu n°M034446) rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax Mr Wajdi Marwen CIN n°087756694 à la route de Gremda 2 mars n°402 Sfax.

A vendu à Mr Rached Zeidi CIN n°11083913 demeurant à route tenyour Sfax, la totalité du fonds de commerce situé à immeuble oumeyma route de Tenyour km 8.5 Sekit Ezzit destinée «Cafétéria» identifiant unique n°1455644Q. Toutes les oppositions seront reçues, par l'acquéreur Mr Rached Zeidi dans le délai légal de 20 jours à partir de cette publication, à l'adresse du local dans lequel exploité le dit fonds de commerce. Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Attendu que cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal «Echourouk» n°11624 du 12/7/2023 page 25.

2023X00946FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 30 Septembre 2022 sous le n°22202958 quittance n°M092852 Mr Chekri Fathi a vendu à Mr Maatar Iskander la totalité du fonds de commerce de vente des fruits secs au local situé au n°5 Rue Echedli Gallala 226 à Sfax avec ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabeh le 21 Juillet 2023 auprès de Mr Maatar Iskander Route de Gremda km 1.5 Rue Le Masinisia Sfax.

2023X00952FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant une vente par acte sous seing privé en date du 9/5/2023, enregistrée à la recette des finances Habib Thameur le 30/6/2023 reçu n°1043084 et enregistrement n°23202417, Monsieur Chouchene Sami a vendu à Monsieur Chebli Abdullah, tout le fonds de commerce sis au 03 rue Moukawiline Bab Bhar Tunis, et qui a comme activité salon de Thé.

Toute opposition éventuelle concernant cette vente est reçue l'acheteur Chebli Abdullah au 07 rue du citronnier Rades plage Ben Arous et ce jusqu'à l'expiration du délai légal des oppositions.

Cette vente a été publiée au Journal "Echourouk" du mercredi 19/7/2023.

2023401877FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Charguia I le 12/7/2023, (quittance MO81141 Enregistrement 23205338) M. Tarek Ben Youssef CIN 05208385 vend M.Hichem Ben Salah CIN 04799547 la totalité du fonds de commerce ayant pour objet salle de musculation et de beauté de corps, sis au lotissement au 45 rue 8417 cité Elkhadhra, moyennant le prix de (110.000, 000).

Une annonce a été publiée au journal Echourouk le 15/7/2023. Toute opposition sera faite auprès de l'acheteur dans l'adresse du fonds de commerce.

2023401879FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p enregistré au centre administratif de l'Ariana sous le numéro 23204264 Quittance n°M073290 le 11/7/2023 Oualid Khanfir titulaire de la CIN n°07430604 a vendu à Saif Amor titulaire de la CIN n°14507257 un fonds de commerce sis au 70 Rue Ibn Khaldoun l'Ariana exploité à la vente des alimentations générales.

Toute opposition doit être adressée au cabinet de maître Adel Amor sis au 50 avenue de Paris Tunis et ce dans les 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT

Un extrait a été publié dans le Quotidien le 15/7/2023.

2023401880FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 30 Juin 2023 enregistré à la Recette des finances Rue El Jazira le 13/7/2023 sous le n°23202120, Quittance n°M045067 Monsieur Ridha Benmoussa titulaire de la CIN 00771048, demeurant à l'impasse Sidi Abderaouf n°21 bis, Tunis a vendu à la Société Adli De Distribution De viandes, à responsabilité limitée, ayant son siège social au Marché Municipal El Mar, Tunis, identifiant unique n°0846003D, le Fonds de commerce destiné à toute activité commerciale, exploité au local sis à Rue El Mar n°190 et 192 Tunis.

Les oppositions doivent être faites dans le délai légal auprès du vendeur à son adresse ci-dessus indiquée ou un exemplaire du contrat de vente a été déposé et auprès du quel le prix de vente a été consigné.

Cet avis a été publié au journal «Achourouk» du 19/7/2023.

2023401883FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de La Marsa en date du 13/4/2023, enregistrement n°23604419, quittance n°88856 la banque Al-Wifek ayant le matricule fiscal 798651L/P/M/000 a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux sis au 14 rue Tayib Siyala au R.D.C

Magasin n°5 La Marsa, El Ahwach, destiné à exercer son activité principale de commerce de gros de matériels parapharmaceutiques, et son activité secondaire est dans le commerce de matériel médical, dans le cadre d'une transaction Mourabaha à la société TERRES DES LYS inscrite au registre National des Entreprises sous le numéro 1821037P représentée par sa gérante Mme. Ghaya Zwaghi, titulare de la C.I.N n°06460549.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 22 juillet 2023.

2023401885FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de La Marsa en date du 13/4/2023, enregistrement n°23604419, quittance n°88856 la banque Al- Wifek ayant le matricule fiscale 798651L/P/M/000 a vendu le fond de commerce avec tous ses éléments matériels et moraux exploité sis au 14 rue Tayib Siyala magasin 5, destiné à exercer son activité principale de commerce de gros de matériels para-pharmaceutiques, et son activité secondaire est dans le commerce de matériel médical, dans le cadre d'une transaction Mourabaha à la société TERRES DES LYS inscrite au registre National des Entreprises sous le numéro 1821037P représentée par sa gérante Mme. Ghaya Zwaghi, titulaire de la C.I.N n°06460549.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 22 juillet 2023.

2023401886FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 11/4/2022, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk Djerba le 7/3/2023 sous le n°23301433, reçu n°M026106, la société le petit palais, SA, titulaire de l'identifiant unique 0307147 V, ayant son siège social à la zone touristique Djerba houmt souk, a loué à la société circée management, Sarl, titulaire de l'identifiant unique 1774823S, ayant son siège social à la résidence Malek Center B2-5, CUN 1082 Tunis,la totalité du fonds de commerce exploité comme unité hôtelière sous le nom «Hôtel le petit palais» avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à la zone touristique Djerba houmt souk, pour une durée de 5 ans.

Cette annonce est déjà publiée dans les journaux Le Quotidien et Echourouk apparus le 15/6/2023.

2023R01848FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Selon l'acte sous seing daté du 23 Mai 2023 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 1 juin 2023 sous le numéro 23302396 selon la quittance n°M0364/2 mademoiselle KSIRA SANA C.I.N 14311473 daté du 19/10/2021 a loué le fonds de commerce de la part de la société TELENOR M.FISCAL n°1720253/K situé au 22 Rue ENNAKHIL KHEZAMA - EST et qui a pour activité la vente des parfums et articles de cadeaux pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01/6/2023 jusqu'au 31/5/2024.

Cet acte a été publié au journal Achourouk le 19/7/2023.

2023S00878FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ali Belhouane Mahdia le 20 septembre 2022 selon quittance n°M056168, la Société Mestiri Center dont l'Identifiant unique est 0865183F représentée par Mr Hsine Mestiri loue à Monsieur Imed Ben Hedi Ammari titulaire de la CIN n°08289157 le fonds de commerce dit CAFE ROTANA sis au RDC immeuble Mestiri Av Taher Sfar Mahdia.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à partir de la publication cet avis au JORT au bureau du rédacteur de l'acte Maître Mohamed Ali Mestiri sis à Appart 13 - Immeuble Bouchnak - Avenue Béchir Sfar - Mahdia.

Cette annonce a été publiée le 21 Juin 2023 dans les deux journaux le Quotidien et Echourouk.

2023S00879FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 13 Avril 2023 et enregistré à la recette des finances de Menzah 6, le 25 Avril 2023, sous le n°23303117, Quittance n°059300, Mme Sihem Bent Hassen Ben Salah Grissa CIN n°00263690 a donné en location gérance à la Société IKSIR TN SUARL (identifiant unique : 1830184B), le fonds de commerce spécialisé à la vente en détail des produits de parfumerie, de beauté et accessoires, sis et exploité à 4, Résidence Tasnim, Avenue Hédi Nouira Ennasr 2 Ariana, Pour une durée de 2 ans, et ce, à compter du 01 Mai 2023, renouvelable par tacite reconduction. Cet avis a été publié au quotidien Echourouk le 18 Juillet 2023.

2023401867FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12/6/2023 et enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène Tunis le 15/6/2023 Enregistrement n°23302663 quittance n°33174, la société Team Hôtels And Resorts SARL, domiciliée au RDC de l'immeuble «Maram-Palace» angle avenue 10 décembre 1948 et impasse Chahrazed à Menzah 4 - Tunis, inscrit au RNE sous n°1464599E, représentée par son gérant Monsieur Skander Hassen, titulaire de la CIN n°15009921, a donné en location-gérance à la société BIRD ASSURANCE SARL inscrite au RNE sous le n°1516226P, domiciliée au 6ème étage immeuble «Cléopâtre Center» au Centre Urbain

Nord - Tunis 1003, représentée par Madame Souad Bennour, titulaire de la CIN n°00211557, le fonds de commerce portant le n° C3 et C3 bis sis au rez-de-chaussée de l'immeuble «Maram-Palace», ouvrant sur l'avenue du 10 décembre 1948 à Menzah 4 - Tunis, et ce pour une période de quatre années allant du 16/6/2023 au 15/6/2027 et ce pour exercer son activité dans le domaine de courtage en assurances et réassurances.

Cette annonce a été publiée dans les journaux quotidiens La Presse le 4/7/2023.

2023401874FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Déclaration

Nom de l'Association : Association des Anciens du Lycée Abdel Aziz Khouja, Kélibia

Adresse : 60 rue Hammadi Gharbi, Kélibia

Président de l'association : Lotfi Chaar

Vice président : Abdelhamid Ben Cheikh

Secrétaire générale : Beya Lengliz.

Comptable : Majidi Njili

Objectifs :

- Agir pour consolider les liens entre les Anciens du Lycée.

- S'employer à réaliser des évènements à caractères culturels, sociaux ou éducatifs

- Œuvrer à promouvoir l'Ecole Publique.

2023R01780APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriétaires et d'habitants

Dénomination : Syndic Résidence Les Jasmins Boumhel Bassatine 2

Siège social : LOTISSEMENT EDAMARJI AUX BASSATINE LOT NUMERO 02 (OTC)

Membres du bureau du syndic :

- Mehdi Ghazouani : Président

- Ahmed Daraa : Trésorier

- Marouan Dardour : Membre

- Anouar Ayari : Membre

- Radhouan Cherif : Membre Remplaçant

- Hassan Ben Mbarek : Membre Remplaçant

Date de l'assemblée constitutive : 8/10/2022

Date ratification de l'autorité compétente municipalité de Boumhel :

Décision numéro 2905 du 24/11/2022.

2023R01841APSF1

Résidence "ELMEJDA"

Suivant PV en date du 6/5/2023, enregistré à la recette des finances Borj Louzir à Ariana le 24/5/2023 sous n°23702081 Quittance n°M045901, déposé à la municipalité de la Soukra sous n°2383. Il a été décidé la constitution du syndic des propriétaires de la résidence "ELMEJDA" et son bureau se compose de :

Président : Bilel Ben Halima

Secrétaire générale : Nahla Zid

Trésorier : Al Assad El Kafel.

2023R01860APSF1

Constitution d'une association

Nom du club : Club Croissant Bizertin

Local association : N°32 Rue Mohamed Ali Bizerte 7000

Membres comité directeur :

- Salwa Jannadi : Présidente du Club

- Slim Baccouche : Vice Président

- Akram Aladram : Secrétaire Général

- Mohamed Turki : Trésorier

Objectifs de l'association :

L'association a pour objectif de former et encadrer les jeunes et les encourager et améliorer leurs capacités et compétences physiques et technique et les aider à atteindre les plus hauts niveaux sportifs et éthiques, comme on s'engage à participer aux différentes compétitions sportives soumises à la surveillance de la fédération Tunisienne de Hand-ball.

- Spécialité Hand-ball.

2023401855APSF1

Constitution d'une association

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale constitutive en date du 19/10/2022 et de la lettre du dépôt du dossier constitutif de l'association à la direction générale d'association et partis politiques déposé le 14/11/2022, il a été constitué une association :

Nom : l'association tunisienne de la renaissance du patrimoine Soufi

Le siège : 02 rue qatar Ihneya 1 èr étage Soukra Ariana.

Objectifs :

- Mener des recherches et des études pour introduire l'authentique patrimoine soufi tunisien

- Faire revivre l'héritage soufi tunisien en recueillant la Bibliothèque Zaytounienne et les écrits de ses érudits

- Etablir des relations avec les associations et organisations similaires dans les objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays qui établissent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membres de l'Association :

1- Fadhel Kamoun

2- Mohammed Mahdi Bassam

3- Wajih Bougarara.

2023401889APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Salma»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale élective du syndicat des copropriétaires du 19 Mars 2023 constaté par l'huissier notaire Mr Mourad Boufares enregistré à la recette des finances Sidi Hssin sous le numéro 294, la quittance n°M043925 du 27/4/2023. Le syndic des copropriétaires de la

résidence Salma sise à Jinen Eddonia Sidi Daoued La Marsa a été élu et il a décidé à l'unanimité d'élire Mme Chaima Nahdi la gérante de la société du syndic immobilier professionnel SYNDIC PLUS en qualité de présidente et trésorière de la résidence Salma.

2023R01836APSF2

Renouvellement du syndic des copropriétaires de la résidence «Malaga»

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale élective du syndicat des copropriétaires du 19 Mars 2023 constaté par huissier notaire Mr Mourad Boufares enregistré à la recette des finances sidi Hssin sous le numéro 294, la quittance n°M043925 du 27/4/2023. Le syndic des copropriétaires de la résidence Malaga sise à la rue Ibn Arabie Sidi Daoued La Marsa a été élu le bureau suivant :

Président du syndic : Mr Slim Sabbegh

Trésorier : Mr Kamel Hammi

Membres : Mr Raouf Nouira, Mr Moez Belaiba, Mr Ayed Achtar, Mme Mouna Meriah et Mme Leila Sassi.

2023R01837APSF2

Rénovation du membre du syndicat des copropriétaires

Résidence ARCOPOLE

Suivant procès-verbal du 12/02/2023 enregistré à la recette des finances Mourouj le 5/4/2023 enregistrement n°23701822 quittance n°M032787.

Il a été décidé de renouveler le membre du syndicat des copropriétaires résidence ARCOPOLE sis à Mourouj 6 Ben Arous.

Le président : Mr Mohamed Ilyess Karoui

Le trésorier : Mr Karim Karboul

Secrétaire général : Mr Mahdi Werari.

2023R01855APSF2

Renouvellement du comité de groupement de maintenance et de gestion de la Zone Industrielle

Route de Tunis Kairouan

Suivant procès-verbal de l'assemblée en date du 27/4/2023 les adhérents ainsi que les propriétaires des terrains à la zone industrielle route de Tunis Kairouan se sont réunis au siège de la délégation Kairouan nord et à l'unanimité de tous les participants il y a eu l'approbation des nominations suivantes :

- Yassine Harbi : Président du Groupement

- Abderaouf Outay : Premier vice président

- Mohamed Oueslati : Trésorier

- Wael Aouini : Membre

- Ibrahim Jarray : Membre

- Fathia Dhifaoui : Membre

Ce PV est enregistré à la recette des finances de Kairouan le 10/7/2023 sous le n°23702619.

2023S00867APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Après réduction de 40%

Jurisaffaires : Avocats & Conseils

Me. Med Slim Bouderbala

Tél : 71 256 751

Avocats-conseils@jurisaffaires.net

1/ Partie poursuivante : Tunisian Saudi BANK «TSB» en la personne de son représentant légal, Sté anonyme, Matriculé au RNE sous le n°013026 E, siège social au 32 Rue Hédi Karray 1082, Tunis.

2/ Parties saisies :

*Fatma Ben Hassan, CIN 01223767, élisant domicile chez Me Mourad Machat, rue Hoocker Doolittle N°7 appart n°6 le belvédère, Tunis 1001.

*Neziha Ben Hassen, CIN 01809270, élisant domicile chez Me Mourad Machat, rue Hoocker Doolittle n°7 appart n°6 le belvédère, Tunis 1001.

3/ Avocat poursuivant : Me. Med Slim Bouderbala Avocat près la cour de cassation de la société Juris Affaires Avocats & Conseils sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis.

4/ Immeuble saisi : la totalité de l'immeuble dénommé «Ben Hassan» objet du titre foncier n°50873 Ben Arous situé à la cité bel aid lotissement Dalel Mahfoudh rue des Pins n°11 Mornag ben Arous entouré de bâtisses à vocation d'habitation d'un ou deux étages ; il constitue la totalité de la parcelle n°11 du titre mère n°705 «ben Arous» qui porte actuellement un titre individuel sous le n°50873 Ben Arous dénommé «ben Hassan» d'une superficie de 488 mètres carrés appartenant aux parties saisies à raison de 244 mètres carrés pour chacune. L'immeuble est sous forme d'un terrain rectangulaire constructible sur lequel a été bâtit une villa individuelle composée d'un sous-sol, rez-de-chaussée et de deux étages. L'immeuble est muni d'un jardin du coté frontal ainsi que du côté arrière. La bâtisse est construite en respectant les distances de retrait de tous les côtés. Les étages sont reliés par des escaliers intérieurs et couverts. L'immeuble a une seule entrée principale, il est muni d'une clôture. L'accès à l'immeuble se fait par des escaliers qui mènent au rez-de-chaussée qui se trouve en hauteur par rapport au jardin où se trouve une terrasse frontale munie de trois portes qui desservent trois espaces quasi indépendants détaillés comme suit :

- Une porte centrale qui mène à un escalier couvert desservant la partie arrière du sous-sol puis le deuxième étage quasi indépendant.

- Une porte gauche menant à la maison qui se trouve sous la possession de la partie saisie Fatma Ben Hassen composée d'un RDC d'une partie du sous-sol ainsi que de la moitié du 1er étage. L'ensemble constitue un quasi appartement indépendant.

- La porte droite, desservant une maison identique à la précédente.

Description des étages :

Le sous-sol : il est composé de trois compartiments à savoir : une partie arrière desservie par un escalier central et il est composé de deux salles séparées par les dits escaliers. La suite des espaces situés dans la partie frontale fait partie du RC de chaque appartement relié entre eux par un escalier couvert desservant le RC et l'étage. Chaque partie frontale

du sous-sol est composée d'une salle, cuisine et une salle d'eau avec une superficie totale d'environ 200 mètres carrés.

Le rez-de-chaussée : il est compartimenté en deux parties, chacune est reliée par des escaliers intérieurs qui lui sont propres aux sous-sol et à l'étage. Chaque partie est composée d'un séjour, une chambre et une salle d'eau. La superficie totale du R.C est d'environ 200 mètres carrés.

Le deuxième étage : il est composé de deux espaces identiques sous forme d'appartements desservi par un escalier indépendant. Chaque appartement est composé d'un hall, un séjour, 3 chambres à coucher avec balcon, une cuisine et une salle d'eau. La superficie totale de cet étage est de 200 mètres carrés environ. La totalité de la superficie couverte de la bâtisse est de 800 mètres carrés environ. La bâtisse est plus au moins récente et a été édifiée sur la base de poutres et dalles en béton armés, les murs en briques doubles; les portes sont en bois et les fenêtres en PVC et sont munis du fer forgé. Elle est aussi munie du chauffage central. Les matériaux de construction utilisés sont d'une qualité supérieure ce qui s'est impacté sur le standing des différents espaces de la maison. L'immeuble est muni de l'eau courante de l'électricité ainsi que d'un réseau d'assainissement.

5/ Mise à prix après réduction de 40% : cinq cent soixante-dix mille dinars.

6/ Date et lieu de la vente : Le mercredi 30 août 2023 à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de Ben Arous.

7/ Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2023T00699VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière après réduction de 40%

Jurisaffaires : Avocats & Conseils Me. Med Slim Bouderbala

Tél : 71 256 751

Avocats-conseils@jurisaffaires.net

1/ Partie poursuivante : Tunisian Saudi BANK «TSB» en la personne de son représentant légal, Sté anonyme, Matricule au RNE sous le n°013026 E, siège social au 32 Rue Hédi Karray 1082, Tunis.

2/ Parties saisies : Mounir Ben Salah el Bez, Tunisien, titulaire de la CIN n°08336850, demeurant au n°8 rue Abou Baker Essedik, le belvédère, Tunis.

3/ Avocat poursuivant : Me. Med Slim Bouderbala Avocat près la Cour de Cassation de la société Juris Affaires Avocats & Conseils sise au 45 Rue Ali Dargouth, Tunis.

4/ Immeubles saisis : Les immeubles sont situés à l'angle de deux rues à Chotrana2 Soukra gouvernorat de l'Ariana dans une zone à vocation d'habitation objet du plan d'aménagement de la ville de Soukra ; le quartier est muni de toutes les commodités nécessaires à l'instar de l'électricité, le gaz naturel, l'eau courante, la télécommunication ainsi que le réseau d'assainissement. Les immeubles saisis constituent deux parcelles de terrain limitrophes constituant une parcelle unique conformément au «lotissement l'orangeraie» traduit dans le plan de lotissement de la Sté EL OMRANE annexé à l'expertise. Les deux parcelles sont d'une superficie totale de 579 mètres carrés.

La première parcelle fait l'objet du titre foncier n°69136 Ariana dénommé «OMRANE 7» constitué de la parcelle n°7 du plan de lotissement du titre n°55396 Tunis d'une superficie de 460 mètres carrés et divisé en 460 parts appartenant à Mounir el Bez.

La deuxième parcelle fait l'objet du titre foncier n°69168 Ariana dénommé «OMRANE 7 BIS» constitué de la parcelle n°2 du plan de lotissement du titre n°55396 Tunis d'une superficie de 119 mètres carrés divisé en 119 parts appartenant à Mounir el Bez.

5/ Mise à prix après réduction de 40% :

*pour le titre n°69136 Ariana : deux cent soixante-deux mille deux cent dinars.

*pour le titre n°69168 Ariana : soixante-sept mille huit cent trente dinars.

Soit un total de : trois cent trente mille et trente dinars.

6/ Date et lieu de la vente : Le lundi 28 août 2023 à partir de 9h devant la chambre des criées du TPI de l'Ariana.

7/ Visite de l'immeuble : tous les jours aux horaires administratifs sans aucune restriction.

2023T00700VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Yosra Mnara

Huissier de justice

34 av de l'environnement Hammam-lif

Code tva A557639, Dossier N°6028

Suite à l'absence de volontaire d'achat du fonds de commerce, une troisième date de vente aux enchères publiques est fixée le mardi 22 août 2023 à partir de 11H30 du fonds de commerce constitué à l'Hôtel Anaïs 3 Etoiles, sis à Hammamet, route touristique Mrezga Hammamet 8050, avec une nouvelle mise à prix d'un million quatre vingt douze mille six cent vingt -huit dinars 800 millime (1.092.628D800).

Le fonds contient 350 lits et constitué des éléments corporels : ensemble d'éléments de réception en marbre, aménagement spécial, 02 climatiseurs, détecteur de fumé, 115 appareils de téléphone, 115 lits une place en bois, 240 matelas une place, 300 oreillers, 230 table de nuit, 115 coiffeuses en bois, 115 tables en bois, 115 supports tv ometal, 115 télévisions orient, 115 tabourets de coiffeuse en bois, 115 miroirs de chambre, 115 tableaux mural, 115 rideaux en tissu, 345 appliques lumineuses murales,115 baignoires, 115 éviers lavabo, 115 portes valises en bois, 115 tables plastiques, 930 chaises plastiques, 115 sèche-linge, 115 toilettes, 115 supports de serviettes de visage, 115 supports des serviettes de bain, 115 supports de savon, 115 chasses de toilette, 115 supports de papier toilette, 115 rideaux de bain, 115 appareil de téléphone télécom, 115 portes brosse toilette plastique, 115 poubelles plastiques, 360 draps de lit, 120 couvre lit, 240 taies d'oreiller, 06 chariots de ménage, 02 ascenseurs, 01 générateur d'électricité, 02 compresseur d'eau, 02 central d'air, ensemble de différentes pompes, 01

laxatif à eau, 02 centrales de climatisation, ensemble de machines de réglage, 08 pompes à chaleur, ensembles de matériels incendies, 115 robinetteries de bain inox, ensembles de différents éléments de décoration, ensemble de satellites, manège pour enfants : et des éléments incorporels : nom commercial, clientèle, enseigne, droit au bail.

La nouvelle mise à prix de ces éléments est de 595.936D800 pour les éléments corporels et de 496.692D000 pour éléments incorporels.

La vente est en vertu du document exécutoire du jugement définitif rendu par la cour d'appel de Nabeul sous le n°31166 du 28/01/2020 consigné dans la copie n°98441, à la demande du poursuivant la société entreprise de bâtiment Bejaoui par son représentant légal, RC : B0327012004 identifiant unique 0879401T sise à la rue mer Azov cité la Gazelle Ariana; contre le débiteur propriétaire du fonds de commerce, la société tunisian international tourisme TIT, RC B 1161861997 identifiant unique 03418/2H sise à l'Hôtel Anaïs à Hammamet, route touristique Mrezga Hammamet Nord. B.P 224 Hammamet 8050. La vente sera effectuée par l'officier commis dépositaire du cahier des charges maître Yosra Mnara huissier de justice au 34 avenue de l'environnement Hammam-Lif Ben Arous, selon les conditions suivantes; 1 : le plus offrant pour lequel sera adjugée la vente accepte le fonds de commerce dans l'état où il est avec tous ses éléments et prends en charge le local lui même et assume les dépenses et taxes légales et tous les contrats relatifs à l'activité du fonds de commerce. 2 : Le bénéficiaire de l'adjudication est tenu de payer les frais d'enregistrement et de la procédure de la vente, les frais des procès-verbaux d'huissier de justice, les frais d'expertise et honoraires d'avocat. 3 : Le bénéficiaire de l'adjudication doit obligatoirement faire sortir une copie du PV de l'adjudication et en informer à ses frais les créanciers. 4 : Le bénéficiaire de l'adjudication doit insérer le PV d'adjudication au registre national des entreprises. 5 : La visite des éléments du fonds est possible le jour même de l'adjudication, toute personne qui veut participer aux enchères doit avancer à l'huissier de justice 10% du prix initial avant le début des enchères rendu à la fin des enchères si elle n'est pas bénéficiaire de l'adjudication. La prise en charge des éléments du fonds vendu est immédiate après le paiement du prix définitif par chèque bancaire certifié libellé au nom de l'huissier de justice chargé de la vente abstraction faite de toute contestation. Le bénéficiaire doit régler ces procédures dans un délai maximum de vingt jours (20) à compter de la date de l'adjudication. 6 : la vente du fonds de commerce aura lieu en une seule fois sur la base du totale du prix des éléments corporels et du prix des éléments incorporels atteints par les enchères.

Pour consulter le cahier des charges ou autres informations, prendre contact avec maître Yosra Mnara à son adresse mentionnée ci-dessus, tél 29.738.121/53.140.191

2023T00714VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Après la réduction de 40% de la mise à prix

Partie poursuivante : Kemla Bint Rabah Whichi Kdhawriya, sans emploi résidante sers le Kef.

Avocat chargé des poursuites : Maître Zrafi Saousen avocate auprès de la cour de cassation Avenue Mongi Slim le Kef. Matricule Fiscal : 000PA925406L

Partie saisie : Moncef ben Mohamed ben Younes, retraité résidant cité ennour sers le Kef.

Immeuble saisi : rez-de-chaussée de la maison d'habitation située à cité ennour sers le Kef comportant deux chambres, un salon, un hall, une toilette une cuisine, jardin, d'une superficie totale de 273 m² dont la superficie couverte de 124 m² avec une véranda et un garage dont la superficie 31m² et un débarra dont la superficie 07m² et un espace non construite dont la superficie 103 m², se situant nord Est Ouest des maisons des voisins sud une route.

Mise à prix : cinquante et un mille huit cent vingt dinars huit cent millimes (51.820, 800dt).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées immobilières auprès le tribunal de première instance du Kef le lundi 21 Août 2023 à partir de neuf heures du matin.

Pour visiter les lieux contacter l'avocat chargé des poursuites aux heures de travail.

2023T00716VEPA1

Vente aux enchères

(Après réduction du prix introductif de 40%)

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

MF : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La société Chimique de Tunisie, en la personne de son représentant juridique, société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises, numéro B190051997, son siège social sis à la Zone Industrielle de Ben Arous, route de Sousse Km 6.5 (en sa qualité de créancier bénéficiaire du jugement).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Ridha Ben Hassine Baklouti, titulaire de la CIN numéro 01814974, ouvrier commercial, domicilié à l'Avenue Taieb Mhiri - Beni Khiar - du gouvernorat de Nabeul (en sa qualité de débiteur condamné).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de vente représente des parts à l'indivision de 193 m², sous une forme rectangulaire ouvrant sur une route de 9 mètres de largeur, sur lesquels est bâti un immeuble de quatre étages : le rez-de-chaussée : d'une superficie de 147 m², dont la construction est inachevée, entouré d'un siège en briques avec une porte en fer, menant

au premier étage d'une superficie de 147 m², contenant un logement prêt à l'habitation exploité par le défendeur, dont la construction est excellente, où se trouve un escalier en ciment, qui mène vers lui et ce logement contient un salon avec un parterre en carrelage marbre, son plafond est en en faux plafond en plâtre, la menuiserie est en bois ordinaire et en aluminium, les équipements sanitaires, la ferronnerie et l'électricité sont du type économique, la peinture est en aqueux, avec un chauffage central, les piliers sont en béton armé, les murs extérieurs sont en briques en double cloison et les murs intérieurs sont en brique d'une épaisseur de 15 cm, entouré de 4 chambres à coucher en parterre, son plafond est en faux plafond en plâtre, la salle de bain est couverte de céramique, suivi d'une cuisine équipée d'armoires murales, le complexe sanitaire et les murs sont couverts en céramique. Pour le deuxième étage : sa superficie est de 147 m², qui est un logement inachevé qui mène au troisième étage dont la superficie est de 147 m² et qui comprend une chambre sur le toit d'une superficie de 32 m² qui contient une salle de bain, une cuisine, une chambre avec des portes et des fenêtres en bois, son sol est en parterre. Le bien immobilier est de la compétence du titre foncier numéro 589003 Nabeul, dénommé «Saida 521», dont la superficie est de 1571 m², sis à Cheikhet de Beni Khiar - sa délégation - gouvernorat de Nabeul, à l'intérieur du plan d'aménagement urbain de la commune du lieu et le bien immobilier est équipé de toutes les installations nécessaires.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix total est évalué à deux cent quatre vingt quatre mille et quatre cent cinquante et un dinars 911 millimes (284 451 d911) ainsi que le frais légaux pour la première audience et le frais de la deuxième audience.

6/ Date et lieu de l'enchère : Le mercredi trente août deux mille vingt-trois (30-8-2023) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul à partir de 9h.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours, afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023R01852VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

1/ Créancier : Mr Angenot Olivier domicilié en Belgique

2/ Débiteur saisi : Mr Daoud Ben Aziza, domicilié à Elaazaiza, Dar Allouch, délégation de Hammam Leghzez, Gouvernorat De Nabeul

3/ Avocat poursuivant : Maître Bel Hadj Ali Houda avocate à la Cour de Cassation, 2 boulevard de l'environnement Manzel Temime; M.F : PA1000039/Z

4/ Immeuble saisi : (suivant la description de l'expert Mtar Majdi selon son rapport d'expertise daté du 21/3/2023) comporte des parts de 2884.583 tout en préservant le respect de la propriété publique de l'Etat du bien nommé "Saniyet Edar" objet du T.F n°571093 Nabeul, constitué de la parcelle n°354 du plan cadastre du Cap Bon, zone V, arrondissement B sis à machiekht Hammem Leghzez. Les parts se présentent comme suivant :

Le lot n°01 : d'une superficie de 1100 m² comprend un terrain constructible avec un bâtiment composé d'un rez-de-chaussée, d'un 1er et d'un 2ème étage, ainsi qu'une clôture, des escaliers et une entrée principale. Le terrain est adjacent à un terrain nu au nord et à une route au sud. A l'est se trouve une zone résidentielle et un terrain nu, chacun dans une direction différente, et à l'ouest se trouve la route menant à Dar Allouch, se compose de :

Rez-de-chaussée comportant un appartement résidentiel d'une surface couverte de 235 m², comprenant 02 salons, 05 chambres à coucher, une cuisine équipée avec une salle à manger, une salle de bain et un studio d'une surface couverte de 60 m², comprenant un salon, une cuisine ouverte, une chambre à coucher et une salle de bain. Des escaliers aménagés, équipés et carrelés avec des matériaux luxueux, notamment pour le bois utilisé toit. Les matériaux utilisés sont d'une bonne qualité.

Le 1er étage a une superficie couverte de 295 m² et comprend deux appartements en cours de construction. Chaque appartement se compose d'un salon, de 02 chambres à coucher, d'une cuisine et d'une salle de bains. Il se compose également d'un studio prêt à être habité, aménagé avec des matériaux de luxe (le carrelage, le bois et le revêtement en plâtre du toit). Il comprend un salon, une chambre à coucher et une salle de bains. Des escaliers mènent à cet étage.

Le 2ème étage les mêmes spécifications que le 1er étage avec des escaliers mènent au toit des appartements.

Le lot n°06 : terrain nu d'une superficie de 300 m².

Le lot n°15 : terrain nu d'une superficie de 286 m².

Le lot n°23 : terrain nu d'une superficie de 291 m².

5/ Mise de prix : un million quatre cent seize mille soixante et un dinars et 685 millimes (1.416.061.685 dt)

6/ Date et lieux de la vente : aura lieu le mercredi le 16/8/2023 au Tribunal de 1ère Instance de Nabeul à partir de 9h du matin.

7/ Visite de l'immeuble mis en vente : tous les jours pendant les horaires du travail.

Observations :

1) Pour participer aux enchères, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur de Nabeul.

2/ Tout participant aux enchères doit consigner le (1/3) au moins de la mise à prix et ce à la caisse des dépôts et consignations de la recette des finances de Nabeul.

3/ Chaque enchérisseur doit se faire présenter par un avocat.

4/ Pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser au Greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat Maître Bel Hadj Ali Houda, pendant les jours et les heures ouvrables.

2023R01871VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Société amine de commerce bâtiments en gros siège social fadhline Teboulba.

La partie poursuivie : Asma Bannour, demeurant à Teboulba.

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siège est à l'avenue de la République Teboulba.

L'immeuble saisi : une superficie de 465 m² du terrain objet du titre foncier n°63875 Monastir sis à Teboulba.

La dite propriété est libre de toute charge sauf l'hypothèque de la partie poursuivante.

Mise à prix : est fixer après la déduction de 40% quatre vingt trois milles sept cents dinars «83 700 d» Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 16/8/2023 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilière du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un cheque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2023S00866VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant au 2 rue de Turquie TUNIS, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Mongi Ben Hassen Fadhloun, titulaire de la C.I.N n°04135289 demeurant à la rue Mohamed Karkoub n°138 Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

2000 parts indivises, (2000 parts / 5000 parts) du titre foncier n°3468 Manouba, consistant en un terrain nu, d'une superficie totale de 5000 m², situé à sud de l'avenue Habib Bourguiba, rue Khartoum Mornaguia gouvernorat de Manouba, comprit dans le plan d'aménagement urbain, destiné à la construction d'habitat.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Manouba le 16/8/2023 à partir de 9h.

Mise à prix :

Cent quatre vingt douze mille Dinars (192.000,000D), après abattement de 40 % avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00872VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le Mardi vingt deux Août deux mille vingt trois (22/8/2023) à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de NABEUL, à la vente du bien immeuble ci -après et selon les conditions suivantes :

Créancier : Société Aliments Composes du Nord (ACN), SA, dont le siège social est à la zone industrielle Solimene Nabeul, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°841057X, qui a élu domicile au bureau de son avocat Maître Mohamed Barhoumi, son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse.

Débiteur saisi : Slim Bacouche

Caution hypothécaire propriétaire du titre mis en vente : Mondher Ammar

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Barhoumi, Avocat à la cour de cassation, son étude sis à la rue 22 Janvier 1952 Sousse. (MF 847504/A)

Le bien Immobilier mis en vente : Tout l'immeuble objet du TF n°635699 Nabeul sis à délégation de Korba gouvernorat de Nabeul d'une superficie de 334 m² et qui représente un lot de terrain sur lequel est édifiée une maison moderne sur deux étage un RDC qui se compose d'une salon, une salle à manger, une cuisine, une salle de bain et une chambre et un 1er étage qui se compose d'une suite parentale. 02 chambres d'enfants et une salle de bain.

Mise à prix : Sept cent quatre vingt six milles neuf cent Dinars (786900,000dt).

La visite : se fait chaque jour au temps de travail.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou l'avocat poursuivant.

Pour participer aux enchères il faut consigner au moins le 1/3 du mise à prix sus-indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire du même montant.

2023S00874VEPA1

Vente immobilière

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse lundi 28 Août 2023 à 8:30 H du matin.

Nom du Saisissant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre du commerce au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 Domicilié au 65 AV Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

Les Héritiers de Slah Eddin Ltaief qui sont :

1) Sa femme : Saida Bouhejba, domicilié à la rue el farabi n°5 Sousse

2) Ses fils :

- Youssef Ltaief, promoteur immobilier, domicilié, rue el farabi n°5 Sousse.

- Mohamed Ammar Ltaief, domicilié, rue el farabi n°5 sousse.

- Rim Ltaief, directrice commerciale d'une société, domicilié, rue el farabi n°5 sousse.

Avocat poursuivant : Maître Kasdalla Naceur avocat à la cour de cassation, Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3 Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi :

1- Propriété dite "LTAIEF 05" objet du titre foncier n°142128 somme composé de la parcelle n°15 d'une superficie de 29 m².

Il s'agit d'un appartement au 2ème étage.

2- La propriété dite "Eltaief n°7" objet du titre foncier n°142130 somme composé de la parcelle n°20 d'une superficie de 34 m².

Il s'agit d'un appartement au 2ème étage.

Mise à prix :

Le 1er appartement : 34.800.000 d

Le 2ème appartement : 40.800.000d

Les deux appartements : 75.600.000d

Conditions de visite : chaque jour avec le respect de l'inviolabilité du domicile.

2023S00876VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction du prix de 40%

L'adjudication aura lieu par devant la chambre de saisie immobilière du tribunal de 1ère instance de Sfax le 28/8/2023 à partir de 9 h.

Créancier poursuivant : la banque quatar national -tunisie en la personne de son représentant juridique sis à la rue cité des sciences ; B.P.320 -1080 Tunis - cedex qui a désigné son lieu de correspondance le cabinet de son avocat maître Sarbeji Salma avocate à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Alyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Débiteur saisi : Wael Krifich demeurant à sekit eddayer Sfax et route Saltnia km 5 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Sarbeji Salma avocate à la cour de cassation demeurant à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble ilyssa centre bloc B 3ème étage n°306 Sfax.

Description de l'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°122189 Sfax dénommé "abdallah12" sis à sakiet eddayer rue dérivée de la ceinture entre Sakiet Ezzit et Sakiet eddayer rue Mokhtar Ezziadi Sfax après magasin (salle hadriche auparavant) Sfax il s'agit d'un appartement dont l'ouverture du coté nord, immeuble Abdallah dont l'ouverture du coté est, 3ème étage appartement n°6 dont la surface globale est de 90m² contenant un hall et un salon ; une cuisine et trois chambres dont deux contenant terrasse, une salle de bain et un couloir, limité du coté sud et du coté est par une rue, du coté ouest par le reste de l'immeuble et du coté nord par les escaliers de l'immeuble équipé par l'électricité et de l'eau ; elle est en location sans avoir des données sur le loyer ni le locataire.

Mise à prix : quarante huit milles six cent dinars (48.600.000D) après déduction du prix de 40% en plus des dépenses cotées dont la valeur est de 3 171.980 dinars.

La visite aura lieu tous les jours ouvrables de 10h à 16h.

Pour d'autres renseignements contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax où est déposé le cahier des charges ainsi que le bureau de l'avocat poursuivant Maître Sarbeji Salma.

2023X00947VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Le poursuivant :

Mohamed V Ben Abderrahmen Botti, demeurant au 213 Taksim Sfaxi Korniche Bizerte considère comme domicile élu son bureau d'avocat Maître Moez Turki ayant son siège social à la Rue Habib Maazoun Imm. Chakroun 1er étage bureau n°1 - 3000 Sfax.

Débiteur poursuivi :

Nizar Ben Mohamed Ben Ali Kriaa, demeurant à la route Gremda km 1 Rue Chakib Arselan n°93 Sfax.

Avocat du poursuivant :

Maître Moez Turki, avocat près la cour de cassation, ayant son siège social à la Rue Habib Maazoun Imm. Chakroun 1er étage bureau n°1 - 3000 Sfax.

L'immeuble objet de la vente aux enchères :

L'immeuble objet de la vente consiste en un terrain sis à la route de Kaied M'hamed Km 1, Rue 4085 Sfax auprès du dispensaire Nahdha d'une superficie de 191,75 mètres carrés.

L'immeuble est borné au Sud par Ben Dhaou, à l'Ouest Sellami, et de Nord Rue 4085 intégrant son impasse, et de l'Est Fourti, il est édifié également un immeuble d'un étage rez-de-chaussée et deux autres étages. L'étage du rez-de-chaussée se compose de deux appartements d'une superficie chacune de 73 mètres carrés sans considérer les espaces communs, chaque appartement se compose d'un hall, deux chambres, une cuisine et une toilette, pour le premier étage, il est composé de deux appartements ayant chacun une superficie de 81 mètres carrés sans considérer les espaces communs, chacun est composé d'un hall, deux chambres, une cuisine, une toilette et un balcon. Pour le 2ème étage, il est composé d'un seul appartement d'une superficie de 162 mètres carrés sans considérer les espaces communs et composé d'un hall, salle de réception, trois chambres, une cuisine et une toilette. Et édifié sur le toit un bâtiment sous forme d'un studio composé d'une petite cuisine, une toilette et une chambre et en dehors il y a un Preot.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre est de cinq cent vingt-cinq mille cinquante-trois dinars et 500 millimes (525.053,500D) et ce, sur la base de l'expertise dressée par l'expert Judiciaire Monsieur Sami MZID, datée le 12 juillet 2022, désigné en vertu de l'ordonnance sur requête n°3278/22 rendue par le président du tribunal de 1ère instance de Sfax en date du 11 avril 2022.

A cette mise à prix il faut ajouter les frais.

Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignations ou présenter à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce, par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent obtenir au préalable une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le lundi 28 août 2023 (28/8/2023) à partir de neuf heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo n°30 Sfax.

Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux.

Pour de plus amples renseignements, il est possible de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax où il a été déposé le cahier des charges ou le cabinet de l'avocat poursuivant sis à la rue Habib Maazoun immeuble Chakroun 1er étage Bureau n°1 Sfax.

2023X00949VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à un rabaissement de prix de 40%

Le lundi 21 Août 2023 (21/8/2023) à 9h du matin et suivants, il sera procédé devant le tribunal de 1ère Instance de Tunis 2 à la vente de l'Immeuble non enregistré suivant :

Demandeurs de la licitation : Adam et Chouaieb enfants de Gnéoui Baalouch, qui ont élu domicile au cabinet de Maître Ferjani Abdessatar demeurant au 34, Avenue Louis Braille, 1er étage, Bur. B1-1, Le belvédère, Tunis.

Partie Adverse : Abdel-Karim El Echi, demeurant au 17, rue 10071, rue Hssan Baroudi (actuellement), El Kabaria, Tunis.

L'avocat demandeur : Maître Ferjani Abdessatar, Avocat à la cour de cassation, demeurant au 34, Avenue Louis Braille, 1er étage, Bur. B1-1, Le belvédère, Tunis.

Immeuble mis en vente : L'immeuble non enregistré sis au 17, rue 10071, rue Hssan Baroudi (actuellement), El Kabaria, Tunis, d'une superficie de 72 m², constitué d'un seul étage se composant d'une maison à usage d'habitation d'une superficie de 43 m² composée de 2 pièces, cuisine, salle d'eau et un patio. L'immeuble est limité du coté nord-est et nord-ouest par deux immeubles propriétés de tierces personnes, du côté sud-est par la rue 10071, rue Hssan Baroudi (actuellement) et du coté sudouest par la rue 10076 rue Abu Abdallah Mohamed Rassaa (actuellement).

La visite de l'immeuble est possible tous les jours ouvrables de 9h à 17h.

Observation : Pour toutes informations supplémentaires s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 et au cabinet de Maître Ferjani Abdessatar. Tél : 71.792.212

La mise à prix : Soixante trois mille huit cent sept Dinars et 696 millimes (63.807,696 Dinars), et suite à un rabaissement de prix de 40% le nouveau prix est fixé à trente huit mille deux cent quatre vingt quatre Dinars et 617 millimes (38.284,617 Dinars) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication fixés à trois mille quatre vingt huit Dinars et 661 millimes (3088,661 Dinars) et les nouveaux frais qui seront annoncés le jour de l'audience.

NB : Toute personne voulant participer aux enchères, devra au préalable consigner le tiers de la mise à prix par la voie d'un avocat et obtenir l'autorisation du gouverneur pour les non tunisiens.

2023401888VEPA1

Avis aux créanciers

République Tunisienne

Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Grombalia

Affaire de distribution numéro 113

Suite à la décision de madame Mouna Ben Chikh, juge chargé de distribuer l'argent et classement de créancier auprès du Tribunal de Première Instance de Grombalia, vu l'expédition du certificat de dépôt d'argent, en date du 4-5-2023 et une copie conforme à l'original de la quittance d'assurance numéro M-094978, ainsi que le jugement de vente aux enchères numéro 901, prononcé par le Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 27-12-2021, le relevé des inscriptions relatives aux dettes, conformément à l'article 4755 du CPCC, le procès-verbal d'opposition numéro 8446, daté du 12-12-2021, la liste des débiteurs et des créanciers, leurs professions et adresses, vu la demande de partage intentée par maître NAGAZI Jamel, au nom de Mohamed Ali SLEMA, consigné au greffe du tribunal sous le numéro 113, avec tous les justificatifs, y compris la copie conforme à l'original de la quittance d'assurance numéro M094978, ainsi que le jugement de vente aux enchères numéro 901, prononcé par le Tribunal de Première Instance de Grombalia en date du 27-12-2021, le relevé des inscriptions relatives aux dettes, conformément à l'article 4755 du CPCC, le procès-verbal d'opposition numéro 8446, daté du 12-12-2021, la liste des débiteurs et des créanciers, leurs professions et adresses, il y a eu ouverture de distribution d'un montant d'argent de cinquante sept mille sept cent soixante-dix-sept dinars et 405 millimes (57.777.405), donc tout créditeur qui souhaite distribuer la somme consignée, il doit communiquer dans un délai de 30 jours de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, les justificatifs de sa dette par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal, le cas échéant son droit à cette distribution sera caduque.

Le présent préavis est établi conformément aux deux articles 464 et 466 du Code de Procédures Civiles et Commerciales, dont l'article 468 dudit code stipule que : Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit

pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2023R01853VEPA2

Tribunal de Première Instance Sousse

Affaire distribution n°232

Avis d'ouverture de Distribution des Deniers

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre des créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse, en date du 21/06/2023, suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine Chebaane au nom de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, élisant domicile à son étude Av Ibn Badiss Khezama Sousse, et après consignation d'un montant de 135.000.000 D selon reçu n°M028402 en date du 4/4/2022.

Il a été ordonner l'ouverture de la procédure d'ordre aux fins de distribution provenant de la vente de la parcelle n°E982 d'une superficie de 1121 m² propriété dite Sana IV Titre Foncier n°49420 Sousse, située au centre de Mesaadine appartenant aux héritiers de Feu Amor Ben Sadok Ben JEDIDA, de sa veuve défunte Borkana MAJBRI, des héritiers de Mohamed Habib Ben JEDIDA et des héritiers de Farida Ben JEDIDA, jugement d'adjudication n°3252 en date du 16/9/2021 pour un montant de 135.000.000 D consigné au trésor public selon reçu n°M028402 en date du 4/4/2022 au profit de tous créancier ayant formulé opposition.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de la créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude.

2023S00873VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«Bien immobilier n°561254»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 3/7/2023 dans l'affaire n°121, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°561254 appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite situé à route Ain Tbornog Km 3 Grombalia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 20 % : trois cent cinquante-deux mille dinars (352 000 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 4/8/2023

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT.

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00883VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«bien immobilier n°597754»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 3/7/2023 dans l'affaire n°120, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°597754 appartenant à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite situé à route Ain Tbornog Km 3 Grombalia.

Sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 20 % : cinq cent quatre-vingt-douze mille neuf cent soixante dinars (592 960 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 4/8/2023

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Médina 1er étage bureau B13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT.

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00884VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«L'unité économique situé sur les deux biens immobiliers n°539378 et n°533159»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 3/7/2023 dans l'affaire n°119, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente l'unité économique situé sur les deux biens immobiliers n° 539378 et n°533159 appartenants à la société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 20 % : Douze millions neuf cent vingt-quatre mille cinq cent vingt dinars (12 924 520 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 4/8/2023

Le cahier de charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse: Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B 13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00885VEPA2

Société Briqueterie Moderne de Grombalia BMG (en faillite)

«Bien immobilier n°534408»

Selon la décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de Première Instance de Sousse le 3/7/2023 dans l'affaire n°122, le syndic de faillite de la Société Briqueterie Moderne de Grombalia informe le public qu'il compte mettre en vente le bien immobilier n°534408 appartenant à la société (Briqueterie Moderne de Grombalia BMG en faillite) situé à la route Ain Tbornog Km 3 Grombalia sous les conditions suivantes :

Valeur du bien immobilier au plus offrant.

Caution : 10 % du prix de départ

Prix de départ après avoir diminué de 20 % : cinq cent soixante et un mille cinq cent vingt dinars (561 520 Dt)

Dernier délai de la réception des offres le 4/8/2023

Le cahier des charges est à retirer auprès du syndic de faillite Mr Mejed Khadraoui dont l'adresse : Rue Commandant Bejaoui Sousse Imm Medina 1er étage bureau B13, contre le paiement de la somme non restituable de 500 DT

Tél : 21 959 999

La visite des lieux est sur RDV après l'achat du cahier des charges.

2023S00886VEPA2

Avis

SOCIETE DHAHABIA POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

SARL au capital de 470 000 Dinars

Route Gremda km 0,5 Immeuble ALYSSA - Sfax

Identifiant Unique : 0635499V

En vertu de l'article 46 du CSC, Monsieur Souheil Fakhfakh, Liquidateur de la Société "DHAHABIA POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE" identifiant unique 0635499V, informe que le projet de répartition du produit de liquidation approuvé par le juge-commissaire chargé du contrôle des opérations de liquidation auprès du tribunal de 1ère Instance de Sfax le 12 juillet 2023, est déposé au siège de la société sis à la route Gremda km 0,5 Immeuble Alyssa - Sfax, Tél : (74) 40 62 47.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de 90 jours à compter de la date de parution du présent avis.

2023X00940VEPA2

Avis au public

L'expert judiciaire Abderrahmen Makni, liquidateur du Groupement UMGT - ESY à son bureau sis à la Route de Gremda Km 0,5 Immeuble Asma Palace 2ème étage Appt n°25 3027 Sfax Jadida, informe le public du dépôt de la décision de distribution des fonds disponibles provenant de la liquidation du dit Groupement au greffe Présidentiel du Tribunal de première instance de Sfax.

Toute personne intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

2023X00951VEPA2

Décision de prorogation de la période d'observation

SOCIETE ARAMYS DIFFUSION

I.U : 0566041B

Siège social : 25 Rue Abdelaziz El SAOUD

Manar2 Ariana

En vertu de la décision n°956 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 13 octobre 2022 il a été décidé le déclenchement du règlement judiciaire et l'ouverture de la période d'observation de neuf mois au profit de la société ARAMYS DIFFUSION.

Et par décision rendue le 11 Juillet 2023, il a été décidé de proroger la période d'observation et la suspension de tout acte d'exécution pour une période de 3 mois qui prendra fin le 12 octobre 2023.

2023401871VEPA2

Décision de prorogation de la période d'observation

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DES TEXTILES SOTUINTEX

I.U : 0001534G

Siège social : Rue Larbi Kabadi - Al Omrane Supérieur

En vertu de la décision n°956 rendue par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 8 Novembre 2022 il a été décidé le déclenchement du règlement judiciaire et l'ouverture de la période d'observation de neuf mois au profit de la société TUNISIENNE DES INDUSTRIES DES TEXTILES «SOTUINTEX».

Et par décision rendue le 11 Juillet 2023, il a été décidé de proroger la période d'observation et la suspension de tout acte d'exécution pour une période de 03 mois qui prendra fin le 7 novembre 2023.

2023401872VEPA2

Clôture de séquestration judiciaire

En vertu de la décision de son excellence le juge administrateur du tribunal de première instance de Tunis madame Wafa Ben Naser dans l'affaire numéro 751, annoncé le 12/7/2023. Il a été décidé de clôturer la séquestration judiciaire de la société AUTO RENT, et faire les publications légales pour le dit décision.

2023401875VEPA2

Clôture d'une liquidation judiciaire

En vertu de la décision de son excellence madame la vice-présidente du tribunal de première instance de Tunis Madame Wafa Ben Daieb dans l'affaire numéro 274, annoncé le 14/7/2023. Il a été décidé de clôturer la liquidation judiciaire de la société Najet Bent Slah ben Ali, et faire les publications légales et déposer à la trésorerie du tribunal.

2023401876VEPA2

Vente d'un terrain au plus offrant

Le liquidateur Judiciaire se propose de vendre au plus offrant par cahier des charges 01 terrain objet des titres fonciers n°2695 Manouba à Alagba route nationale n°5

Ce Titre Foncier n°2695 Manouba superficie global 2404 m²,

- Pour obtenir le cahier des charges le demandeur doit payer deux cents dinars (200dt) non remboursable.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offre et voulant prendre un rendez-vous de visite pour inspecter le terrain doit prendre contact avec le liquidateur Judiciaire à son adresse

55 Rue Khaireddine Pacha App-A2- Montplaisir- Tunis Tél : 24 60 80 29/29377358.

- L'envoi du cahier des charges et tous les documents demandés doit être sous pli fermé avec la mention : «NE PAS OUVRIR - Appel d'offre Vente de terrain liquidation feu Zouheir Abdelkafi»

- Les offres doivent être obligatoirement adressées par poste avec accusé de réception au nom de Maître Mokhless Ben Youssef 55 Rue Khaireddine Pacha App-A2 - Montplaisir - Tunis, au plus tard le 9/8/2023 (le cachet de la poste faisant foi).

2023401878VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1.100.000DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles de Gaulle 1000 Tunis

IU : 001174 C

Messieurs les actionnaires de la société Plastiss sont invités à se réunir à son usine sise à l'Avenue Habib Bourguiba Sayada - Gouvernorat Monastir, le 17/8/2023 à 10h30 en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard et du mode de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi n°47-2019 du 27/5/2019,

2) Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2022 établi par le Conseil d'Administration,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4) Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022,

5) Affectation du résultat de l'exercice 2022,

6) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président directeur général

7) Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général pour l'exercice 2022,

9) Détermination des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'exercice 2023,

10) Nomination d'un nouvel administrateur pour la période restante du mandat actuel du Conseil d'Administration,

11) Questions diverses,

12) Pouvoirs pour formalités.

2023R01839SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Année 2022

Société Hôtelière et Touristique du Nord Ouest

S.A au capital de 75.000d

Rue Omar El Khayyâm Jendouba

MF : 007456L/A/M/000

Les actionnaires de le SHTNO sont convoqués à l'Assemblée Générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 15/8/2023 au siège de la société à 11h du matin et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Mise à jour des statuts de la société conformément au code des sociétés commerciales.

2- Transfert du siège social de la société.

2023R01842SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Année 2022

Société Hôtelière et Touristique du Nord Ouest

S.A au capital de 75.000d

Rue Omar El Khayyâm Jendouba

MF : 007456L/A/M/000

Les actionnaires de la S.H.T.N.O sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société le mardi 15/8/2023 à 10h du matin au siège de la société rue Omar el Khayyâm Jendouba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2022.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2022, 2023, 2024.

2023R01843SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SOCOTEX

Société anonyme

Au capital de 883.800 DT

Siège social : 5 Bis Rue Charles De Gaulle 1000 Tunis

IU : 0001401T

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Socotex sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 18/8/2023 à 10h30 à son bureau sis au Bloc 10 Rue Kaab Ibn Malek les UV4 Menzah 6, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Ratification du retard et du mode de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi n°47-2019 du 27/5/2019,

2) Lecture et approbation des rapports de gestion individuelle et celui du groupe pour l'exercice 2022 établi par le Conseil d'Administration,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

4) Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2022,

5) Affectation du résultat individuel de l'exercice 2022,

6) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par l'un ou les administrateurs ou le Président directeur général,

7) Examen et approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

8) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général,

9) Détermination des jetons de présence alloués aux membres du conseil pour l'exercice 2023,

10) Renouvellement du mandat des administrateurs pour les exercices 2023-2024 et 2025,

11) Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023 - 2024 et 2025,

12) Questions diverses

13) Pouvoirs pour formalités.

2023R01850SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et de l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE CAP AFRICA

Société anonyme

Au capital de 80.000 dinars

Identifiant unique RNE : 0004353R

Siège social : Avenue Romdhane Ben Romdhane, Mahdia

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société «CAP AFRICA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 18 Août 2023 à 16h au domicile du Président du Conseil d'Administration sis au 01 rue Jamel Abdennaceur, Tunis, et à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le même jour et au même endroit à 17h.

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 ;

3. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Quitus aux administrateurs ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Renouvellement du mandat des administrateurs;

7. Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

8. Questions diverses.

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire :

1. Prolongation de la durée de vie de la société;

2. Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis dans les délais règlementaires à la disposition des actionnaires au domicile du président du conseil d'administration.

2023R01861SANB3

Convocation d'une assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DU NORD

S.A. au capital de 18.861.000 Dinars divisé en 1.886.100 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 9000 Béja

Identifiant unique : 0014237T

M.F. : 0014237TAM000

CNSS : 0007126466

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons du Nord sont convoqués en assemblée générale extraordinaire au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, pour le lundi 21 août 2023 à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Réduction du capital à zéro pour apurer partiellement les pertes cumulées ;

- Augmentation du capital de 1.000.000 de Dinars en numéraire ;

- Modification de l'article 6 des statuts ;

- Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R01878SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société IRM CLINIQUE LES OLIVIERS

Société anonyme

Au capital de 1 280 000 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RC : B134712003

MF : 842759 BAM 000

Messieurs les actionnaires de la société «IRM CLINIQUE Les Oliviers» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le Mercredi 9 Août 2023 à 13h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

2. Affectation du résultat comptable et fixation des dividendes;

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2022;

4. Renouvellement du mandat des administrateurs.

2023S00880SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Echifa Immobilière

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 1545302W

MF : 1545302W PM 000

Messieurs les actionnaires de la société «Echifa Immobilière» sont convoqués à l'assemblée Générale ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le vendredi 11 août 2023 à 12h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022;

2. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022;

3. Quitus aux Conseil d'Administration;

4. Approbation des conventions réglementées, s'il y a lieu ;

5. Renouvellement ou nomination d'un commissaire aux comptes.

6. Pouvoirs pour formalités.

2023S00881SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société Groupe Médical les Oliviers

Société anonyme

Au capital de 9 701 180 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 0044838F

MF : 44838F A M 000

Messieurs les actionnaires de la société «Le Groupe Médical Les Oliviers» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 Janvier - Sousse, le vendredi 11 Août 2023 à 11h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

2. Affectation du résultat comptable;

3. Quitus aux Conseil d'Administration;

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés et approbation des états financiers consolidés du groupe médical les oliviers arrêtés au 31/12/2022 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Approbation de la rémunération «Ekuity capital» en tant que président du comité permanent d'audit;

7. Fixation du montant de jeton de présence au titre de l'exercice 2022;

8. Questions diverses.

2023S00882SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURIA

S.A au capital de 100 000 dinars

Siège social : RESIDENCE INES, Bloc B, 2ème Etage, Boulevard de La Terre, Centre Urbain Nord 1082 Tunis

Identifiant unique : 1516333R

Messieurs les actionnaires de la Société ASSURIA sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mercredi 16 août 2023 à 10 heures au siège social de la société sis à la Résidence Ines, Bloc B, 2ème Etage, Boulevard de le terre, Centre Urbain Nord 1082 Tunis en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2022

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à ce même exercice.

3- Approbation, s'il y a lieu du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

4- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Renouvellement des mandats des Administrateurs.

7- Nomination du commissaire aux comptes.

8- Pouvoirs pour les formalités.

2023401884SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale élective

Mutuelle des agents et fonctionnaires titulaire de la municipalité de Tunis

Le mandataire de justice Aifa Badreddine informe tous les adhérents de la mutuelle des agents et fonctionnaires titulaire de la municipalité de Tunis;

Qu'en exécution de jugement en réfère numéro 5593 annoncé par le tribunal de première instance de Tunis en date du 18/3/2019.

Conformément à la décision de son honorable madame le juge administrateur en date du 5/7/2023

Il a été décidé :

1. La date de l'assemblée générale élective : le mercredi le neuf du mois d'Août de l'année deux mille vingt trois (9/8/2023).

2. L'horaire des élections : De onze heures du matin à treize heures de l'après-midi

3. Lieu : Salle 20 Mars Complexe administratif municipal Rue 09 avril Tunis

4. Important :

Chaque électeur doit être accompagné le jour des élections, avec sa carte professionnelle ou une copie de sa fiche de paie récente et la carte d'identité nationale

A propos du quorum :

- Si le quorum est atteint, c'est à dire 50 pour cent des nombre des adhérant, lors de l'ouverture des élections à midi

- Dans le cas où le quorum n'est pas atteint, l'assemblée est tenue et levée faute de quorum, un procès-verbal constat sera rédigé en présence d'un huissier, Ensuite, la date de la deuxième séance d'élections est fixée conformément aux procédures et à la loi. Quel que soit le nombre des participants, la séance d'élections se tient, le dit huissiers continuera sa présente et son constat même pour les travaux de tri et d'annonce de résultat.

Le droit d'objection :

- Le droit d'objection ne peut être valable qu'en forme de contentieux publier devant les tribunaux compétents.

Les observateurs des élections :

- 3 observateurs seront nommés et seront hors les candidats et que leurs nomination sera par le président lors de l'assemblée des élections.

Enfin la publicité légale pour les élections se fera aux j.o.r.t et dans deux journaux l'un est en arabe.

2023401887SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis au public

En vertu d'une décision judiciaire émanant du tribunal de 1ère instance Siliana en date du 12/07/2023 maître Olfa Ben Sassi a été nommée liquidateur sur l'héritage de Mr Med Ben Med Taib Arfaoui substituant maître Slah Guedouar.

2023T00712DIVD2

Perte du titre de propriété

Mme Mariem Bent Mokhtar Ben Abdallah Salhi CIN n°03752190, a perdu le titre de propriété n°3488/04, pour le titre foncer n°4940 Le Kef.

Suivant certificat de perte délivrée par la garde nationale de Dehmani le 30/3/2023 sous le n°1287.

Cette annonce a été parue aux journaux Echourouk et le Quotidien du 19/7/2023.

2023T00715DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Fadhel Ben Mahmoud Boubaker, titulaire de la CIN n°04073367, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/22644 du 17/4/2012, objet du titre foncier n°73755 Monastir dénommé «Ibtihel» sis à délégation Ksibet Mediouni, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Bouhjar sous n°110 le 13/7/2023.

2023S00875DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Wadhah Sfar et son épouse Samia Mesbeh annoncent que leur titre de propriété du parcelle de terrain ayant comme surface de 455 m² située à la Rte Gabès km 8 Thyna Sfax a été disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressé au bureau de notaire Saadaoui Ahmed rte Gabès km 7 Thyna Sfax dans un délai 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00943DIVD2

Avis

Monsieur Ali Amri annonce que son titre de propriété de la parcelle de terrain ayant comme surface de 295 m² située à la Rte de Gabès km 8 Thyna Sfax a été disparu et il veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressé au bureau de notaire Saadaoui Ahmed Rte Gabès km 7 Thyna Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'apposition. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00944DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Monsieur Rafik Ben Khalifa Ouled Bouali titulaire de la CIN n°08878015 déclare la perte de l'acte de propriété n°02/56317 objet du titre foncier n°79895 Sfax sis à Chafar Mahres Sfax. Contactez le bureau du maître Fouzia Chawachi notaire l'adresse rue du port sur la quincaillerie Mourad Zitouni Mahres Sfax pour recevoir des objections dans les 30 jours suivant la date de publication.

2023X00950DIVD2

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité **ISSN 0330.9258** **Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.**